

RÈGLEMENT DU CHALLENGE TRAIL FOUL&ES

- Le challenge Trail Foul&es 15 est ouvert à tous les coureuses et coureurs, licenciés ou non, ayant un certificat médical de moins d'un an.
- L'athlète n'a pas besoin de s'inscrire en début de saison à ce challenge.
- La participation au Challenge Foul&es est gratuite.
- Deux challenges différents :
 - challenge court
 - challenge long

Les concurrents peuvent s'aligner sur les deux challenges

- Il regroupe les épreuves suivantes :

LES COURSES POSITIONNEES SUR LE CHALLENGE FOUL&ES

DATE	Nom de la course	Longue Distance >20 km	Courte Distance <20 km
15/01/2017	Trail hivernal (St Et de Maurs)	27 km	
26/03/2017	LAROQUAPATTES		14 km
09/04/2017	Les Foulées Arpajonnaises	29km	
06/05/2017	L'enjambée Vicoise		13 km
08/07/2017	Sansac de Trail		13 km
23/07/2017	Trail de Moussages		18 km
30/07/2017	Le Trail du Rocher	25 km	
05/08/2017	La Madicoise		12 km
02/09/2017	Trail de la Gentiane	22 km	
22/10/2017	Le Trail d'Anjony	21 km	
29/10/2017	Le Nipalou		18 km

- Les concurrents marquent des points en fonction du classement scratch de

chaque épreuve selon le barème suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	60 pts	18	33 pts	35	16 pts
2	54 pts	19	32 pts	36	15 pts
3	50 pts	20	31 pts	37	14 pts
4	47 pts	21	30 pts	38	13 pts
5	46 pts	22	29 pts	39	12 pts
6	45 pts	23	28 pts	40	11 pts
7	44 pts	24	27 pts	41	10 pts
8	43 pts	25	26 pts	42	09 pts
9	42 pts	26	25 pts	43	08 pts
10	41 pts	27	24 pts	44	07 pts
11	40 pts	28	23 pts	45	06 pts
12	39 pts	29	22 pts	46	05 pts
13	38 pts	30	21 pts	47	04 pts
14	37 pts	31	20 pts	48	03 pts
15	36 pts	32	19 pts	49	02 pts
16	35 pts	33	18 pts		
17	34 pts	34	17 pts		

Puis du 50ème jusqu'au dernier arrivant classé : 1 point.

- Le classement final s'effectuera sur l'addition des six meilleures places additionnées aux points de bonification.
- Attribution des points de bonification par coureur :
 - 20 points à la 3ème épreuve
 - 30 points à la 4ème épreuve
 - 40 points à la 5ème épreuve
 - 50 points à la 6ème épreuve
- Un classement provisoire sera établi après chaque épreuve.
- Les éventuels ex-aequo seront départagés au profit du plus âgé,
- Afin de faire partie du classement final du challenge, il faudra avoir participé à un minimum de deux épreuves du même challenge.

- En cas de litige, seule la responsable du challenge Trail Foulées 15 sera habilitée à prendre une décision.
- Seront récompensés les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes au scratch, ensuite la ou le premier(e) de chaque catégorie de junior à master V4.
 - Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant le challenge 2017, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image sur les épreuves du challenge Foul&es 15
- La participation au challenge implique l'acceptation du présent règlement.
- Coordonnées pour tous renseignements :

www.foulees.com, sur Facebook magasin de running « Foulées Aurillac », au magasin de running Foul&es Aurillac – 4, rue Théodore Monod – 15000 Aurillac, Téléphone : 04-71 -13-43-71, 15aurillac@foulees.com